



LES NIEL ET LA COMPAGNIE DE LORRAINE

Les Niel étaient d'origine étrangère et vinrent en France dans le courant du xvii^e siècle. Si l'on s'en rapporte à une note écrite en anglais et qui accompagne un dessin dont la reproduction est certifiée « par le héraut d'armes de toute l'Irlande » et qui représente les armoiries de cette famille, ils descendraient des grands Niel d'Irlande. Par suite de quelles circonstances les membres de cette famille sont-ils venus en France, nous ne saurions le dire, peut-être est-ce à la suite de l'insurrection de l'Irlande qui, soulevée par les O'Neil (Niel serait alors la corruption de Neil), les O'Donnell, soutenus par l'Espagne, lutta contre Elisabeth d'Angleterre au xvii^e siècle.

Le premier Niel qui nous intéresse est Claude, qui avait épousé Anne Le Comte ; il était avocat au Parlement, conseiller du Roi, lieutenant civil et garde des sceaux de la ville et prévôté de Vaucouleurs, vers 1680. Il avait un frère, dont nous parlerons plus loin : Antoine, qui était « revêtu d'un office de conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France » ; celui-ci avait épousé une demoiselle de Goudebout et habitait Paris. Claude avait également une sœur : Yolande Niel, qui avait épousé un sieur de Beaucorais et habitait Abbeville ; de son mariage il eut un fils : Jean-François Niel, qui naquit le 21 août 1690, et fut baptisé en l'église de Saint-Laurent de Vaucouleurs ; ce dernier exerça à Nancy différentes charges dans les finances du Duché de Lorraine ; il fut, entre autres, nommé le 18 janvier 1720, « conseiller receveur général des domaines, fermes et gabelles, moyennant 5.625 livres de gages par an et 754 livres de frais de bureau », et le 4 avril, receveur des finances au bureau de Nancy ; il fut aussi, malheureusement pour lui, mêlé aux affaires de la Compagnie de son aîné, dont nous parlerons plus loin.

Le duc Léopold ayant toujours pris plaisir, comme ses prédécesseurs, à traiter favorablement les étrangers qui venaient s'établir dans ses états, « considérant

le mérite personnel et les bonnes qualités, qui se rencontrent en la personne de notre aimé et féal Jean-François Niel, natif de Vaucouleurs, qui est venu s'établir en notre bonne ville de Nancy et auquel nous avons conféré un des deux états et offices de Conseiller receveur général de nos domaines, et pour le mieux attacher à sa personne », lui accorda, le 25 janvier 1720, pour lui, ses enfants mâles et femelles nés et à naître en légitime mariage, des lettres de noblesse avec toutes les prérogatives qu'elles peuvent comporter, c'est-à-dire, droits de posséder château, maison-forte, haute, basse et moyenne justice, d'obtenir tous ordres de chevalerie, jouir de toutes les indemnités, franchises, exemptions, honneurs, liberté et tous autres droits quelconques dont jouissent les personnes nobles...

Les Niel prenaient comme armoiries : « d'azur à la bande d'or, chargée de trois hures de sanglier de sable, armées de gueule et allumées d'argent, costoyée de deux huchets liés et surmontés chacun d'une étoile d'argent, et pour cimier une hure de sanglier. issante d'un armet morné, orné de son bourrelet et lambrequins, aux métaux et couleurs de l'Ecu. » Ces armoiries ne rappellent en rien celles que nous ont transmises les Niel d'Irlande, dont la devise était : « Vi et fide vivo. »

Jean-François épousa, le 30 septembre 1715, Marie-Anne Le Mercier, fille de Jacques Le Mercier, écuyer, valet de la garde-robe du Roy et de Anne Bongars, dont le frère était trésorier de France à Poitiers, ce fut un brillant mariage auquel assistaient de nombreux parents et amis, entre autres Mgr le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, Mgr Adrien Maurice, duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne et Marie-Charlotte d'Aubigné son épouse, Mgr de la Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe du Roy, Mme de Maintenon, le Tonnelier de Breteuil et du côté de l'époux : Antoinette de Goudebout, épouse d'Antoine Niel, secrétaire du Roy son oncle, François Halda, seigneur de Moranlieu, etc. « Ce contrat fait et passé à Paris par les parties en leur demeure même, et pour la dame de Maintenon en son parloir dépendant de son habitation de l'Abbaye de Saint-Cyr, près de la ville de Versailles, le dernier jour de septembre l'après-midi, l'an 1715. »

Le 1^{er} juin 1722, Léopold juge bon de s'attacher plus personnellement Jean-François et lui octroie en témoignage de bienveillance et d'estime, l'office de gentilhomme ordinaire « avec toute l'autorité, prérogatives, privilèges, franchises, profits, émoluments attachés à cette charge », il prête serment entre les mains de Jacques-Henry, Prince de Lixin, grand-maître de la maison de S. A. R.

C'est quelques années plus tard que nous trouvons les noms de Jean-François de Niel et de son oncle Antoine, comme intéressés dans les affaires de la

Compagnie de Lorraine dite d'Aubonne, ceux-ci ne semblent pas avoir pris grande part à la direction des affaires, mais ils y ont mis des fonds assez importants ; dans une lettre de 1738 que Mme de Niel adressait à son fils Jacques, alors enseigne du régiment de Dillon à Saint-Omer, celle-ci écrivait : « Je ne vois pas mon argent arriver... Je me vois à chaque instant au moment de manquer de pain... Mgr de la Galaizière refuse de nous rendre nos contrats (la Compagnie est en déconfiture), mais surtout mon cher fils, point de chagrin, si vous en avez je ne vous manderai plus rien... » et en 1768, alors que Jean de Niel est mort, nous voyons que sa femme est envoyée en possession de tous les biens laissés par son mari et notamment « des intérêts qui pouvaient appartenir à la succession dans les effets de l'ancienne Compagnie de Lorraine, en principal et intérêt qui lui seront abandonnés pour en user comme chose lui appartenant ».

Qu'était-ce donc que cette Compagnie de Lorraine, sur laquelle tant de bruits fâcheux ont couru à l'époque ?

Léopold, après des essais infructueux et malheureux, déjà tentés en 1720, avait, par édit du 7 juin 1724, dans le but de développer le commerce dans ses états, affermé pour 14 années, à un sieur d'Aubonne, moyennant l'octroi d'un certain nombre de concessions, l'établissement de loteries, Monts de Piété, droits de refonte des monnaies, etc., dans toute l'étendue du Duché. La Compagnie était autorisée à faire pendant ces 14 années, tel commerce qu'elle jugera à propos, tant par terre que par eau, dans l'étendue de toutes les terres, ports et rivières de Lorraine, à établir toutes manufactures (une entre autres fut établie à la Porte Saint-Jean), d'étoffes de soye, d'or, d'argent ou de laine, elle pouvait disposer de la Halle de Saint-Mihiel et du château de Pont-à-Mousson, établir des magasins de dépôt sur la Sarre, la Meuse ou la Moselle, moyennant paiement par échéances échelonnées de 7.600.000 livres.

La Compagnie prenait comme armoiries : d'azur à un meurier d'argent, chargé de vers à soye et semé de coquilles de vers à soye de même et pour supports deux aigles de Lorraine. D'Aubonne était nommé directeur général ; il cherche à s'entourer de gens bien posés et de certaines capacités financières, c'est à ce titre que nous voyons figurer, parmi les sous-directeurs de l'affaire, MM. de Bouges, Le Clerc, Antoine Niel et en 1726, Niel le jeune, son frère Jean-François.

Cette affaire de grande envergure, conduite peut-être sans expérience, fut, dès le début, la proie de gens peu scrupuleux et ne dura guère que quelques mois, on répandit de suite des bruits malveillants sur la solvabilité des intéressés. Le directeur général, parti pour Paris, pour chercher des fonds, est arrêté, emprisonné à la Bastille et sous la pression des événements, la suppression de la Compagnie, malgré un premier versement de 600.000 livres, est décidée, par

arrêt du 23 mars 1725. Les traités sont résiliés et la Compagnie condamnée à payer 200.000 livres à titre de dommages et intérêt, somme importante pour l'époque. Celle-ci se pourvoit en cassation, mais l'arrêt est confirmé; toutefois, les intéressés sont autorisés à présenter un compte de cleric à maître, de profits et pertes au Conseil des Finances. Ce dernier est approuvé par arrêt de 1737. Mais, par suite du traité de Vienne, qui fait passer certaines dettes des ducs à la charge du roi de France, le règlement de l'affaire traîne en longueur. Certains associés, comme Antoine Niel, sont morts; leurs héritiers adressent une supplique à la Reine régente en 1733, pour expliquer la conduite primitive de leur directeur général, qui n'aurait pas dû être blâmé et qu'ils défendent; ils exposent que loin d'avoir manqué à leurs engagements envers leur souverain, ils ont compromis leur fortune et leur bon renom. qu'ils sont en partie dans la misère et supplient Sa Majesté de leur faire rendre justice.

Ce n'est qu'en 1766, au bout de 50 années presque de procédures, que se fit, comme nous le verrons, la liquidation définitive de cette colossale aventure, entreprise cependant sous d'heureux auspices.

Jean-François de Niel avait eu de son mariage, le 2 novembre 1716, un fils à Vaucouleurs : Jacques-François; celui-ci fut un beau soldat. Enseigne au régiment de Dillon, Infanterie irlandaise, le 5 octobre 1735, il est lieutenant (21 janvier 1740), capitaine dans le Royal Wallon (1744), chevalier de Saint-Louis (1748), capitaine de compagnie de grenadiers, à la formation de ce corps, à Nancy en 1749... Il est retraité comme lieutenant-colonel; une pension de 1.200 francs lui est accordée le 1^{er} février 1763, en récompense de ses bons et fidèles services. Il fit, pendant sa longue carrière, les deux guerres de Flandre et servit toujours avec distinction, estimé de ses camarades et de ses soldats pour son courage et sa bravoure. M. de Niel souffrait beaucoup d'une chute qu'il avait faite pendant la dernière guerre et qui avait failli mettre ses jours en danger.

Il avait épousé, le 20 février 1753, Marguerite de Billaut-Leschicaut, fille d'Anne Magot (1) et de messire Sébastien de Billaut-Leschicaut, de son vivant écuyer, conseiller en la Chambre des Comptes du duché de Bar. Ce fut Jean-François de Billaut-Leschicaut, docteur en théologie de la Sorbonne, prêtre et chanoine de l'ancienne église collégiale de Saint-Pierre de Bar, qui bénit le mariage, en présence de haut et puissant seigneur Georges de Vaucouleurs, comte de Laujamet, chevalier, brigadier des armées du Roy, major du corps des grenadiers de France; de M. Pierre de Billaut-Leschicaut, frère de l'épouse; de M. Antoine de Contrisson, de Villé, son beau-frère; de M. Joseph, comte de

(1) Ancienne famille du Barrois, originaire de Sommeilles. Voir ainsi que pour les Billaut-Leschicaut, l'ouvrage de M. le baron DE DUMAST, sur *La Chambre des Comptes*

Nettancourt; de M. François de Cheppe, écuyer, seigneur de Neuville. avocat à la Cour des Comptes, curateur de l'épouse, etc... Figurent au contrat : Marie-Anne de la Framboisière, veuve de messire de Falaine, sa tante; messire de Fourvaire, commandant le bataillon du Régiment royal barrois; M. de Vernay, avocat du Roy à Vaucouleurs, messire Alexandre de Mouglin de Romécourt, baron d'Enoncourt, Conseiller d'Etat, président de la Chambre des Comptes de Bar; Jean-Baptiste de Romécourt, seigneur de Breux; Joseph de Burges, seigneur de Naives-en-Blois, ancien capitaine de Mailly-Infanterie, etc... Du côté des Magot : Pierre Magot, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, receveur des Finances à Bar; Jean Magot, écuyer, seigneur de Vaux-les-Palomeix, maître des Comptes du Barrois et son épouse; de Cheppe, conseiller au Parlement de Metz; Sébastien de Cheppe, seigneur de Gros Terme; Boucher de Morlaincourt, capitaine prévôt de Louppy; messire Charles de Longeaux, seigneur de la Lineuse, conseiller du Roy en la Chambre des Comptes; Sébastien de Longeaux, capitaine de grenadiers dans le Régiment royal barrois, ses cousins; M. Cachedenier de Vassimont, doyen de l'insigne collégiale de Saint-Pierre; François de Vendières, etc... Ce fut un brillant mariage par la qualité et la quantité des personnages qui y figurent des deux côtés; ces noms, généralement connus, font défiler devant nous une grande partie de la noblesse barroise de l'époque.

En 1772, Jacques-François de Niel devint, par avance d'hoirie, seigneur de Belrain et dut rendre, le 19 février de cette année, foi et hommage pour cette terre au roi de France. Depuis sa retraite, il habitait la plus grande partie de l'année chez sa belle-mère ou à Bar. Par une bizarrerie du sort, ce fut à ce vieux soldat, qui ne s'était guère occupé de Finances au cours de sa carrière, qu'échut le soin, sur la fin de ses jours, de liquider cette fameuse Compagnie de Lorraine, dont nous avons parlé plus haut.

Jacques de Niel n'avait suivi, que de loin, les affaires dans lesquelles sa mère Anne Le Mercier était, comme nous l'avons vu, intéressée, dans laquelle se trouvait aussi englobée sa tante Yolande de Niel. Il fut tout désigné, avec un autre des anciens directeurs, M. Le Clerc pour liquider les intérêts de tous. Il expose, dans un dernier mémoire du 4 mars 1775, qu'il a dû, sur le désir des différents associés et avec la procuration de la Compagnie, faire de nombreuses démarches, de 1763 à 1773, auprès des ministres de France et des commissaires de S. A. D.; qu'il dut recueillir des papiers égarés depuis plus de 30 ans, retrouver des contrats ignorés, discuter des créances injustes. liquider celles qui étaient fondées et cela à force de peines et de soins, à la suite de nombreux

déplacements et de séjours à Nancy ; il réclame de ce chef, 775 livres qui lui sont allouées par la Chambre des Comptes, mais aussi, peut-il proclamer hautement, dans une note imprimée à Nancy dès 1773, que la Compagnie a désintéressé ses créanciers, en payant même des dettes prescrites ou douteuses, ce qui permet en outre à quelques-uns des associés de la Compagnie de rentrer dans quelques bribes de leur fortune.

Nous possédons un grand nombre de documents sur cette malheureuse affaire financière, nous ne saurions la juger aussi sévèrement que quelques-uns l'ont fait ; les justifications des directeurs semblent sincères. D'Aubonne doit-il être considéré comme un escroc de haut vol, qui un beau jour, fila en emportant les fonds ? Nous ne le croyons pas, ses collaborateurs, gens honnêtes, ont pu se tromper en s'associant à une affaire, qui semblait devoir réussir et qui a englouti une partie de leur fortune ; de toutes façons, ils doivent savoir gré à Jacques de Niel de toute la peine qu'il prit et qui s'employa, presque jusqu'à la veille de sa mort, à liquider une foule de procès et de contestations, qui semblaient sans issues, sources de nombreuses misères.

Jacques mourut en effet, le 19 août 1776, au château de Belrain, des suites de la chute qu'il avait faite au service ; son acte de décès porte qu'il était âgé d'environ 58 ans (1), qu'il reçut les sacrements de l'Eglise et l'Extrême-Onction, n'ayant pu recevoir le Saint Viatique, par suite de la violence de sa maladie (2). Il fut enterré dans le cimetière de sa paroisse, avec le cérémonial accoutumé et en présence de ses parents et amis. Sa femme mourut le 7 ventôse 1804, à l'âge de 73 ans.

M. de Niel avait eu de son mariage un fils, mort en bas âge et enterré dans l'église de Belrain, devant l'autel de la Vierge et deux filles, dont l'une, Marguerite-Sophie, épousa M. de la Férandière, qui devint maréchal de camp et l'autre, Marie-Antoinette, qui épousa M. Macuson de Rosnes, ancien colonel de cavalerie. Mme de la Ferandière hérita des propriétés de Belrain, celles de Vaucouleurs (la dixmerie), les gagnages de Chalaine, Neuville, Mauvages, Badonviller, furent vendues.

L'ancien cimetière de Belrain, qui se trouvait comme cela se pratiquait autrefois devant l'église, ayant été désaffecté il y a quelque quarante ans, par suite de vagues prescriptions d'hygiène, rien n'indique plus aujourd'hui où M. et Mme de Niel ont été inhumés, une plaque commémorative a été placée par leurs descendants dans l'enclos de famille du nouveau cimetière de Sainte-Geneviève.

Belrain, octobre 1923.

Lieutenant-Colonel CHAVANNE.

(1) 60 exactement.

(2) Etat-Civil de la commune de Belrain.